

<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b>
Afférents au Conseil Municipal 19
en exercice 19
Nombre de présents 14
Nombre de votants 16
Date de la convocation 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- neuf novembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier -- Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- Monsieur LATREUILLE Alain -

Excusés : Madame DUBUC Nicole ( a donné pouvoir à Madame BIGOT) – Madame STRADY Emmanuelle ( a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE)

Absents : Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur DELAGE Stéphane

**2022 11 110 Aménagement d'une agence postale communale – demande de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire expose que cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière de 30 % maximum de la part du Département de la Charente- Maritime.

Il précise que l'opération a déjà recueilli l'assurance d'une aide attribuée par la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) d'un montant de 40 000 €.

Le coût de l'opération est estimé à 83 324 € HT.

Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	
Travaux	71 531.00	CDPPT notifié	40 000.00
Etudes (maîtrise œuvre, diagnostics ...)	11 793.00		
		Conseil Départemental Charente Maritime	24 997.00
		Autofinancement	18 327.00
Total HT	83 324.00	<b>Total</b>	83 324.00
TVA 20%	16 664.80		
Total TTC	99 988.80		

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le plan de financement ci- dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental selon les modalités exposées ci- dessus.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 1<sup>er</sup> décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 06/12/2022

Transmis au Représentant de l'Etat le : 06/12/2022

